

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 54 (1909)
Heft: 3

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Organisation des troupes. — Places d'armes de l'artillerie. — L'ordonnance sur l'automobilisme militaire. — Un nouveau système de comptabilité. — Toujours les uniformes. — Mutations. — Le chariot d'outils pour l'infanterie.

Dès aujourd'hui, la question de l'organisation des troupes est posée. Les chefs des services du Département militaire ont été saisis d'un projet d'ensemble et invités à exprimer leur avis, spécialement en ce qui concerne leur arme ou leur service.

Voici dans ses grandes lignes, et sauf erreur ou omission, le projet à l'étude : Remplacement des quatre corps d'armée par six divisions d'armée à trois brigades d'infanterie et armes spéciales. Une de ces brigades n'aurait que cinq bataillons, et, dans quatre divisions, — sauf erreur les 1^{re}, 3^e, 4^e et 6^e, — elle constituerait une troupe de montagne. La division serait dotée d'un régiment — guides à 2 ou 3 escadrons, — les opinions ne sont pas encore arrêtées sur ce point, comme en fait foi la présente livraison de la *Revue militaire suisse* ; d'une brigade d'artillerie à deux régiments de six batteries ; d'un parc divisionnaire ; d'un bataillon de sapeurs à trois ou quatre compagnies ; d'une compagnie de télégraphistes ; d'un équipage de pont léger ; d'un détachement de subsistances ; d'un lazaret. Le surplus de la cavalerie et les équipages de ponts lourds relèveraient du commandement de l'armée.

Les brigades de montagne seraient composées d'un régiment à trois bataillons et d'un régiment à deux ; d'une compagnie de mitrailleurs ; d'un groupe de deux batteries de montagne ; d'une compagnie de sapeurs ; d'une section de signaleurs ; d'une ambulance et d'un convoi de montagne.

La loi créerait trois états-majors d'inspection destinés, le cas échéant, au commandement de groupes de divisions.

Restent en suspens la question de l'artillerie lourde et des mitrailleuses d'infanterie au sujet desquelles aucune décision ne pourra être prise avant que les Chambres aient décidé leur création.

Nous croyons savoir que dans certains milieux d'officiers de la Suisse allemande, on opposerait volontiers au système des six divisions à 17 bataillons celui de neuf divisions légères à trois régiments, avec suppression de l'échelon de la brigade ; mais nous n'avons pas d'indication sur la composition exacte prêtée à ces unités.

En attendant que le Parlement soit saisi de cet objet, ce qui n'est pas imminent, il l'a été d'un *Message* complémentaire du Conseil fédéral au sujet des places d'armes de l'artillerie. Si les nouvelles propositions du Conseil fédéral sont admises, Frauenfeld ne sera pas évincé. Par l'acquisition de 83 hectares de terrain, la place pourra être assez agrandie pour continuer à permettre le tir aux courtes et moyennes distances jusqu'à 3300 m. Au delà, il faudra, comme par le passé, se rendre à Huttwilen, où la ligne de tir peut être portée à 4500 m., ou à Kloten-Bülach. Cette dernière place deviendrait le champ de tir le plus important. Elle permettrait le tir jusqu'à 6000 m. A Kloten et à Bülach on construirait deux casernes, deux écuries, un bâtiment pour les officiers, une cantine. Les places de Bière et de Thoune seraient agrandies comme celle de Frauenfeld. Le crédit demandé par le Conseil fédéral s'élève à 5 920 000 fr. savoir :

Bière,	Fr. 480,000
Thoune	» 573,000
Frauenfeld,	» 450,000
Kloten-Bülach, terrain, . . .	» 2,300,000
» constructions, . . .	» 2,100,000
Expropriations,	» 17,000
Total	<u>Fr. 5,920,000</u>

*
* *
*

Sommes-nous trop tard pour examiner l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'automobilisme militaire? Elle date du 12 janvier déjà, mais l'abondance des matières ne nous a pas permis de la signaler dans la livraison de février. Elle ne fait guère, d'ailleurs, que confirmer et préciser sur certains points le régime jusqu'à ce jour provisoirement en vigueur.

L'automobilisme relève du service technique. On sait qu'en vertu du concordat du 13 juin 1904 en vue d'une réglementation uniforme de la circulation des automobiles et des cycles, la chancellerie du Département fédéral de l'intérieur tient un registre des autorisations accordées par les cantons. Le service technique reçoit du teneur de ce registre tous les renseignements et avis de mutations sur les automobiles, leurs propriétaires et leurs chauffeurs. Il en tient l'état et dresse, par canton, un contrôle des automobiles qui paraissent utilisables dans l'armée. Sur la base de ce contrôle, on procède à l'examen des voitures; il porte sur les voitures de tourisme, sur les camions, sur l'équipement appartenant à chaque voiture et nécessaire pour l'utiliser en campagne, enfin sur les provisions d'objets d'équipement et de pièces de la voiture.

Toute voiture dont les parties mécaniques sont notablement usées est exclue de l'estimation. Les parties inférieures des voitures ne doivent

pas être à plus de 20 cm. au-dessus du sol; chargées, les voitures doivent pouvoir gravir des rampes de 15 %; elles doivent être munies de deux freins indépendants, qui chacun soit en mesure de procurer l'arrêt avec chargement complet à toute descente ou montée; elles doivent être, en outre, garanties contre le recul. Combustible pour six heures au moins. Les camions doivent être munis d'un cadre à bagages d'au moins 25 cm. de haut et d'une bâche imperméable. Une fois le contrôle établi, on dresse la liste des automobiles nécessaires à l'armée et leur tableau de répartition. Le service de l'état-major général intervient pour cette opération.

Le personnel se compose des militaires de l'élite, de la landwehr et du landsturm désignés par le Département et de non militaires, soit des volontaires engagés par contrat et soumis à la loi militaire pendant la durée de leur service. Ce personnel comprend : a) Le personnel conducteur et le personnel chargé de l'entretien; b) le personnel complémentaire; c) les surnuméraires. Les deux premières catégories figurent au tableau de répartition; la troisième n'est répartie aux voitures qu'en cas de besoin. Le conducteur est si possible le propriétaire de la voiture ou celui qui la conduit habituellement. Les officiers supérieurs incorporés et les officiers de l'état-major général ne doivent pas être chargés de ce service. L'aide du conducteur (mécanicien) est chargé de l'entretien; autant que possible il doit être capable de conduire. Le personnel complémentaire est composé des remplaçants du conducteur et de l'aide; les surnuméraires, du personnel non employé.

Dans chaque état-major disposant de plusieurs automobiles, un conducteur est désigné comme chef; il a la surveillance, au point de vue technique, de toutes les automobiles et conduit une voiture de réserve.

L'ordonnance fixe la procédure d'estimation des voitures ainsi que les dispositions spéciales pour le service d'instruction. Pour ce dernier, le nombre et la nature des voitures sont fixés dans chaque cas par le Département sur la proposition du commandant du cours. Les voitures sont louées après entente avec les propriétaires; si elles ne sont pas fournies par le corps des volontaires, les propriétaires de voitures qui doivent fournir celles-ci pour le service actif ont un droit de priorité. Les militaires sont mis sur pied par les autorités militaires cantonales sur l'ordre du Département militaire suisse, les voitures et les volontaires par le service technique militaire. Les commissions d'estimation sont également convoquées par le service technique. L'estimation la plus élevée est fixée, sauf cas exceptionnels, à 20 000 francs tout compris; le prix de louage à 20 fr. par jour plus 1 ‰ de la valeur d'estimation. La dépréciation des bandages se calcule d'après le nombre de kilomètres parcourus. On peut admettre, comme moyenne de résistance, 6000 km. pour les bandages de l'avant, 5000 pour ceux de l'arrière.

L'ordonnance est accompagnée de diverses annexes : formulaires du

contrôle des automobiles, de procès-verbal d'estimation des voitures, tableau de répartition des automobiles ¹.

*
* * *

Depuis le 1^{er} janvier, un nouveau système de comptabilité est appliqué dans toutes les écoles et cours sauf les cours de répétition de landwehr pour lesquels il entrera en vigueur à partir de 1910. Le Commissariat central a voulu simplifier, et il semble qu'il y soit parvenu. Une indication permet du moins de le supposer : les 72 formulaires de jadis ont été ramenés à 15. Au point de vue du système de comptabilité proprement dit, l'Instruction nous apprend que les effectifs, les mutations et autres cas ne figureront plus seulement sur des feuilles volantes, mais on les inscrira tout de suite et d'une façon régulière dans le livre ad hoc. Pour toutes les dépenses, on établira tout de suite des pièces comptables définitives.

La base, pour le relevé de toutes les opérations, est le *carnet du comptable*. Il est aménagé pour l'établissement d'une comptabilité complète. Il contient les états originaux des contrôles sur le personnel, les chevaux, les voitures de réquisition, les automobiles et les vélocipèdes, l'aperçu de stationnement, l'effectif et les mutations, le livre de caisse pour la caisse générale, le livre de caisse d'ordinaire et les annotations pour le décompte relatif à la subsistance. A l'aide du carnet, le comptable est en mesure de fournir en tout temps et en tout lieu tous renseignements sur l'effectif, l'état de la caisse et des subsistances.

Pour chaque période de solde, il sera établi pour chaque unité et pour chaque état-major un aperçu de l'effectif, du stationnement et des mutations, une feuille de solde, un décompte sur les subsistances, pour autant que cela est nécessaire une pièce d'indemnités de route et un état des indemnités de louage de chevaux d'officiers, enfin un compte général. Le livre de caisse doit, en outre, être bouclé chaque jour de solde. Pour assurer la régularité des inscriptions, les mutations et l'effectif seront soumis à une revision exacte chaque jour à l'appel principal. Les rapports administratifs journaliers et les rapports d'effectifs disparaissent ; ils sont remplacés par « l'aperçu » tiré du livret du comptable et établi à la fin de chaque période de solde. Le paiement de la solde et le décompte pendant le service aura lieu, dans la règle, chaque semaine, les dimanches ou les jours de repos. Les commandants en décident. Les feuilles de prêt, les contrôles de solde pour le rassemblement et le licenciement et les contrôles de solde pour le

¹ Pour les renseignements donnés jusqu'ici sur l'organisation du service des automobiles par la *Revue militaire suisse*, nous renvoyons aux Chroniques suisses d'août 1907, p. 646 ; septembre 1907, p. 723 et de juin 1908, p. 497, ainsi qu'à l'article du commandant L. Empeyta sur *Les automobiles volontaires aux manœuvres du 1^{er} corps d'armée en 1907*, paru dans la livraison de juillet 1908, p. 571,

séjour disparaissent; la pièce « *solde* » suffit à tout. Elle porte en tête, dans l'ordre chronologique les postes payés (pour licenciés, etc.) pendant la période, puis, dans l'ordre des numéros de contrôle, les sommes payées le jour du prêt. On établit de même, et toujours pour une période de solde, la feuille *indemnité de route*. Enfin le *décompte relatif à la subsistance* est établi à l'aide des inscriptions journalières faites dans le carnet du comptable. Un formulaire spécial est encore prévu pour les *indemnités de louage* (chevaux, voitures, etc.) et un formulaire « *compte* » pour toutes les dépenses non portées sur un des formulaires spéciaux. Ce même formulaire porte les recettes de la troupe au profit de la Confédération. Le régime des *bons* reste naturellement en usage pour les achats aux fournisseurs. Enfin, à la fin de chaque période de solde, on boucle le *compte général* qui récapitule les recettes et les dépenses.

En résumé, onze pièces suffisent pour toutes les opérations courantes :

1. Carnet du comptable.
2. Contrôle des hommes.
3. Contrôle des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes.
4. Stationnement, effectif et mutation.
5. Solde.
6. Indemnité de route.
7. Subsistance.
8. Indemnité de louage.
9. Compte.
10. Bon.
11. Compte général.

A côté de ces formulaires nouveaux destinés aux opérations courantes quatre formulaires anciens subsistent provisoirement : notes de frais des diverses commissions d'estimation, les procès-verbaux d'expertises pour dommages aux propriétés, et la feuille de route pour militaires voyageant isolément.

* * *

Le passage de la dernière chronique suisse consacré aux essais d'uniformes a engagé un de nos camarades à nous adresser la lettre suivante :

Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait de décentraliser la question et de la remettre, pour étude, aux différentes sociétés militaires ?

Je ne comprends pas non plus pourquoi on n'ouvrirait pas un *concours public* où tous les fournisseurs, tailleurs, spécialistes, etc., pourraient prendre part. De tous les projets on en retirerait certainement quelque chose et ce quelque chose pourrait alors être mis au point par la commission et par l'administration du matériel des guerres.

Si vous interrogez les fabricants de drap, ils vous diront *tous* que le gris-vert qu'on est sur le point d'adopter est une étoffe très mauvaise qui s'use très

vite. Sous ce rapport le bleu que vous préconisez est bien meilleur et dans notre terrain il est très peu visible. Il serait heureux que la question fût discutée en premier lieu dans la presse militaire et il est intéressant de lire dans les anciennes revues les innombrables articles publiés lors des changements apportés aux uniformes.

* * *

Quelques mutations. Le colonel d'artillerie Wilhelm Schmid, de Berne, a été transféré de l'artillerie dans l'état-major général. Il remplace comme chef d'état-major du 3^e corps d'armée le colonel Borel.

Les changements suivants ont été apportés à la répartition des officiers de l'état-major général du 1^{er} corps d'armée. Le colonel Schæck, à Berne, a été nommé chef d'état-major. A la 2^e division, le lieutenant-colonel M. de Wattewille est remplacé, comme chef d'état-major, par le lieutenant-colonel Schæppi; 2^e officier, capitaine Guisan. Dans la 1^{re} brigade, le capitaine Verrey remplace le major Poudret; dans la 2^e, le capitaine R. de Diesbach remplace le major Bardet; dans la 4^e, le capitaine G. Favre remplace le major Fonjallaz.

Ce dernier prend le commandement du 24^e bataillon. Les capitaines H. Pitton, à Oppens, et L. Grenier, à Ormont-dessous, promus majors, prennent le commandement des bataillons 4 et 103.

* * *

La commission des voitures a définitivement adopté le nouveau modèle de chariot d'outils pour l'infanterie présenté par le génie. Il ne reste à celui-ci qu'à régler quelques détails qui le seront à bref délai.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le centenaire de la création du ministère prussien de la guerre. — L'état actuel de la flotte aérienne. — La noblesse dans le corps des officiers. — Les rations de réserve pour la guerre. — Manœuvres spéciales en 1909. — Coup d'œil sur 1908. — Quelques détails sur les prochaines manœuvres impériales. — Grandeur moyenne du soldat allemand. — Le nouveau règlement de tir pour l'artillerie à pied.

Le 1^{er} mars, le ministère de la guerre a fêté le centième anniversaire de sa fondation; l'empereur a tenu à prendre personnellement part à cet événement. C'est le 1^{er} mars 1809, quelque temps après les malheurs de Iéna et de Auerstædt, que ce ministère fut créé pour compléter la grande réorganisation de l'armée prussienne dont le promoteur principal fut le célèbre général von Scharnhorst, qui fut le premier ministre de la guerre prussien; il était en même temps chef du grand état-major général qui, à cette époque, faisait partie du ministère de la guerre. Scharnhorst mourut des suites d'une blessure en 1813; ce fut son collaborateur, le général von Boxen, qui lui suc-

céda. Ce dernier élaborait la loi militaire de 1814 qui introduisait en Prusse le service obligatoire de trois ans et qui fut la cause première des grands succès ultérieurs de l'armée prussienne. Parmi les autres ministres de la guerre, le plus remarquable fut le général von Roon qui resta en fonctions de 1859 à 1873 ; en 1863, il mena à chef la réorganisation militaire dont la caractéristique fut de doubler les effectifs de paix alors existants ; il obtint aussi, après 1866 et 1870, que tous les Etats de l'Allemagne du Sud organisassent leurs troupes sur le modèle prussien. Il fut également le premier ministre de la marine prussienne, et créa, pour ainsi dire, cette dernière, ainsi que le port de Wilhelmshafen sur la Mer du Nord.

Depuis 1903 c'est le très actif général von Einem qui est à la tête du ministère de la guerre.

* * *

En matière de navigation aérienne on peut dire que le grand événement de l'année fut la destruction du dirigeable « Zeppelin ». Ce fut en effet un événement de portée générale, car les souscriptions ouvertes pour réparer ce malheur ne produisirent pas moins de 6 millions de mark. En outre l'empire a voté 2 1/2 millions destinés à l'achat de deux ballons du type Zeppelin et pour une indemnité au comte lui-même. Cette somme a également servi à l'achat du « Zeppelin I », qui remplacera le « Zeppelin II », et à l'acquisition du ballon Parseval. En outre, on achètera prochainement aussi l'aéro-croiseur construit sur les bords du lac de Constance ; cet achat aura lieu dès que les courses d'essai auront donné des résultats satisfaisants ; pour les diriger on a amené de Berlin à Friedrichshafen un officier, 8 sous-officiers et 60 hommes appartenant au bataillon d'aérostiers. On essaiera tout d'abord l'atterrissage du ballon sur terre ferme. On destine en effet ce croiseur à la garnison de Metz où son hangar est déjà construit. Le nouveau ballon a 136 mètres de longueur, 13 mètres de diamètre et une capacité de 15 000 m³. Son enveloppe est formée, à titre d'essai, par une « Goldschlägerhaut » tandis que les autres enveloppes sont habituellement en simple toile gommée. Les deux nacelles d'aluminium et les deux moteurs proviennent du ballon qui a sombré près de Echterdingen ; ce sont des moteurs Daimler pesant chacun 600 kg. et fournissant une force de 110 chevaux. Les deux nacelles sont réunies par une passerelle sur laquelle se trouve une cabine aménagée en dortoir et en chambre de travail. A l'intérieur du ballon se trouve un escalier tournant qui conduit à la surface supérieure du ballon, d'où l'on peut, en employant un nouveau mode de calculer, repérer la position de l'aérostat pendant la nuit, en se basant sur sa situation par rapport aux étoiles ; si celles-ci sont voilées par des nuages on supplée à l'observation directe par les appareils aimantés.

Un puissant gouvernail est adapté à l'arrière de l'aérostat ; afin d'éviter

des ruptures d'équilibre latérales, les deux côtés sont munis de « nageoires » semblables à celles des poissons.

Le « Parseval » et le « Militaire » sont sensiblement plus petits que le « Zeppelin »; le premier a une capacité totale de 3800 m³ et le second de 4800; ils ont respectivement fait des « vols » ininterrompus de 11 1/2 heures et 32 1/2 h.; le « Zeppelin II » était resté 12 heures sans toucher terre. La vitesse moyenne est assez semblable pour tous les types, soit 50 km. à l'heure; le « Zeppelin II » a atteint une altitude maximale de 1800 m. et le « Parseval » de 1580 m. Les trois systèmes ont permis de bons atterrissages. Le ballon « Militaire » a exécuté en février plusieurs sorties de longue durée au-dessus de Berlin. Le prince Henri a participé à l'une d'elles. Le chef d'état-major général, le général de Moltke, s'est également joint à la sortie dans laquelle le ballon fit plusieurs fois le tour de l'Hôtel de l'état-major.

Autant qu'on peut le prévoir, l'Allemagne possèdera à la fin de l'année 1909 4 ballons du type rigide, 4 du type non rigide et 3 du type mi-rigide. Comme on le sait le « Zeppelin » appartient au premier genre, le « Parseval » au deuxième et le ballon « Militaire » au troisième. Tandis que les ballons dirigeables ont déjà donné de bons résultats, les aéroplanes « plus lourds que l'air » en sont encore à leurs débuts. Les essais tentés au mois de février au Tempelhof, près de Berlin, par Armand Zipfels, n'ont donné aucun résultat. Une expérience opérée également en février, dans la cour du château royal à Berlin avec un autre système, paraît en avoir fourni de meilleurs. Le grand industriel Lands-Mannheim a institué un prix de 50 000 mark pour le premier aéroplane utilisable qui sera construit en Allemagne. Rappelons en terminant qu'il s'est constitué une société allemande de la flotte aérienne qui a pour but de développer dans le public le goût et l'intérêt pour l'aviation; cette association rencontre un accueil très favorable.

* * *

Les gazettes radicales se plaignent fréquemment de ce que les officiers nobles seraient avantagés au détriment de leurs autres camarades. Récemment encore l'ancien colonel Gädke a signé un article du *Berliner Tageblatt*, dans lequel il essaie de démontrer cette affirmation en s'appuyant sur la statistique. La fausseté de son argumentation ressort déjà du fait qu'il fait rentrer tous les officiers titrés dans la noblesse et qu'il déclare que celle-ci occupe toutes les hautes charges de l'armée. Ces constatations sont inexactes ou absolument erronées, car une très grande partie des officiers supérieurs n'ont été anoblis que très tard. Dans l'armée wurtembergeoise, par exemple, tout officier supérieur qui obtient une décoration d'un certain ordre acquiert ainsi la noblesse personnelle. C'est la raison pour laquelle tous les officiers supérieurs du Wurtemberg sont actuellement nobles, alors

que la plupart d'entre eux ne l'étaient pas lors de leur entrée dans l'armée. Ainsi sur dix commandants de régiments wurtembergeois qui portent actuellement la particule, sept n'y ont pas droit par la naissance. Ce phénomène se passe également en Prusse où pas moins de neuf généraux d'infanterie, d'artillerie ou de cavalerie étaient de naissance bourgeoise à leur entrée dans l'armée et n'ont été anoblis qu'au cours de leur carrière. Dans les hauts grades de l'artillerie de campagne l'élément bourgeois domine de beaucoup : sur 24 généraux appartenant à cette arme, 19 sont de naissance bourgeoise ; parmi les 5 autres qui portent des titres, 2 ont été anoblis après leur entrée au service. En outre à l'heure actuelle tout le corps des officiers de l'artillerie de campagne compte 1716 bourgeois et 652 nobles.

Ainsi sur 82 officiers de naissance bourgeoise, l'un d'entre eux arrive au grade de général ; par contre il n'y en a qu'un sur 117 nobles. Peut-on donc parler d'une préférence donnée à la noblesse ? S'il est vrai qu'il y ait à l'état-major général un plus grand nombre d'officiers nobles que d'officiers bourgeois, ce fait ne prouve nullement qu'il soit le résultat du favoritisme ; il s'explique très facilement par cette considération historique que la noblesse ayant depuis des siècles fourni la très grande majorité des officiers allemands, ses représentants ont acquis et développé les qualités que leur ont transmises leurs ancêtres et sont naturellement plus aptes à ce service que les fils de la bourgeoisie, lesquels appartiennent depuis quelques décades seulement à l'armée.

* * *

La nouvelle ordonnance sur les approvisionnements de guerre a apporté une modification concernant la ration de guerre du fantassin.

L'ancienne « ration de fer » s'appellera dorénavant « provision de réserve » et l'homme portera à l'avenir une seule ration au lieu de deux ; la deuxième sera transportée sur le char de vivres de la compagnie. Chaque ration comprend 100 grammes de biscuit, 80 grammes de sucre (forte augmentation), 40 grammes de café (id.), 50 gr. de soupe concentrée, 300 gr. de viande en boîte. On a supprimé le sel, attendu que les conserves en boîtes en contiennent suffisamment. On espère que l'introduction des camions automobiles facilitera considérablement le transport des vivres.

* * *

Trois divisions de cavalerie prendront part aux manœuvres spéciales à cette arme ; nous avons déjà dit que deux autres divisions iraient grossir les effectifs des troupes participant aux manœuvres impériales ; l'une d'entre elle sera attachée au 13^e corps wurtembergeois et l'autre au 14^e corps baadois ; chacune d'elle comprendra 3 brigades de cavalerie à 2 régiments, un groupe d'artillerie montée, une compagnie de mitrailleurs et une subdivi-

sion de pionniers de cavalerie. Les manœuvres spéciales de cavalerie auront lieu sur les places d'armes des unités; quant à la division de cavalerie de la garde, elle opérera autour de Spandau. Outre ces exercices de combat, le général inspecteur de la cavalerie, von Kleist, dirigera lui-même des reconnaissances.

Des manœuvres du génie auront lieu à Posen, Karlsruhe et dans le Bas-Rhin.

On mobilisera cette année pour les manœuvres impériales des compagnies renforcées de camions automobiles; elles auront un effectif de plus de 200 hommes. Elles sont destinées au service des voitures pour la construction desquelles l'administration de la guerre a versé des subventions dont nous avons récemment parlé en détail.

En 1908, les effectifs de l'armée se sont légèrement augmentés: 1 bataillon d'infanterie en Saxe, 1 régiment de cavalerie et un bataillon de pionniers en Prusse, une troisième compagnie d'aérostiers, à Berlin; cette année on créera en Prusse 2 bataillons d'infanterie et 1 bataillon de pionniers. Il n'y aurait ainsi plus qu'à instituer 1 régiment de cavalerie en Prusse et 1 en Saxe pour satisfaire aux exigences de la « loi quinquennale ». Nous ne savons pas encore si, en présence de l'augmentation des effectifs que la France prévoit pour son artillerie, nos autorités procéderont à une opération semblable.

Les principaux progrès techniques réalisés l'an dernier résident dans le développement des camions automobiles et des ballons dirigeables; pour les premiers on a dépensé 800 000 M. sous forme de subventions à des constructeurs; 158 voitures, représentant une somme de 3 millions, ont été ainsi mises en circulation et à la disposition de l'armée.

Une nouvelle course de fond, semblable à celle de l'été 1907, a été faite en novembre 1908; 9 camions légers y ont pris part; à l'exception d'une seule voiture, toutes ont pu en 15 jours traverser le Erzgebirge et la forêt de Thuringe en couvrant ainsi 1200 km.; les étapes furent donc en moyenne de 9 heures par jour. Toutes sont arrivées au but en bon état d'entretien. L'administration militaire peut dès maintenant compter sur les trains d'automobiles pouvant rendre les plus grands services en campagne. Il paraît d'ailleurs que les camions-automobiles existants vont être répartis aux corps d'armée de façon que leur emploi se fasse uniformément dans les diverses unités, aux manœuvres aussi bien qu'à la guerre.

Nous parlons ailleurs en détail des progrès réalisés par les ballons dirigeables. A leur propos rappelons ici que le fait saillant de l'année 1908 fut la décision prise de traiter les trois types de ballons sur un pied d'égalité. La catastrophe d'Echterdingen a été pour le « Zeppelin » une véritable victoire qui a assuré l'emploi de ce système dans l'armée; l'administration militaire a également adopté le système non rigide de « Parseval », tout en continuant

pour son compte les essais avec le type mi-rigide du ballon dit « ballon militaire ». On peut affirmer que, de cette façon, notre armée profitera des avantages particuliers aux trois systèmes. Le « Zeppelin » servira aux reconnaissances stratégiques tandis que les deux autres modèles seront utilisés pour les reconnaissances tactiques et le service des forteresses ; en outre le ballon captif continuera à être utilisé.

L'année écoulée n'a pas apporté de modifications importantes à l'armement. Le réarmement de la cavalerie avec la nouvelle carabine continue. D'ici peu de temps, probablement, les obus et les shrapnels employés par l'artillerie de campagne seront remplacés par un projectile uniforme.

La réforme de l'habillement a enfin trouvé sa solution : on a adopté pour les uniformes un gris très neutre et peu visible.

On a institué provisoirement des compagnies de mitrailleuses qu'il ne faut pas confondre avec les subdivisions de mitrailleuses déjà existantes.

En ce qui concerne l'instruction de la troupe, l'entrée en vigueur de la nouvelle « ordonnance pour le service en campagne » marque le point de départ d'une nouvelle ère particulièrement prospère. Nous avons déjà rappelé, dans notre dernière chronique, la transformation de l'artillerie à pied ; cette arme a fait depuis ce moment de grands progrès, qu'ont unanimement constaté les délégués étrangers aux dernières manœuvres.

Notons encore à la fin de cette brève revue de 1908, l'« ordonnance sur la solde » dont nous avons indiqué le détail le mois dernier.

On peut conclure de ce que nous venons de rappeler, que l'armée allemande a bien travaillé durant la dernière année et qu'elle peut envisager l'avenir avec confiance.

L'esprit, ou comme on dit aujourd'hui, la « mentalité » de l'armée est resté intact ; les opérations militaires dans l'Afrique sud-occidentale en sont la preuve. Cette expédition a été dirigée avec succès par le capitaine von Eckert, déjà connu pour ses hauts faits accomplis dans la poursuite du brigand Simon Kopper ; malheureusement ce brillant capitaine est mort là-bas sur le champ d'honneur, en exemple à tous les soldats allemands.

Les unités suivantes changeront de corps le 5 avril : le régiment d'infanterie n° 146 quitte Lensbourg et Bischofsbourg pour Allenstein et sera attaché à la 75^e brigade d'infanterie ; le régiment d'infanterie n° 151 passe à la 73^e brigade d'infanterie et se rend d'Allenstein à Lensbourg avec 2 bataillons et à Bischofsbourg avec le 3^e bataillon. Dès la même époque la subdivision de mitrailleuses 6 se rattachera au 1^{er} bataillon du régiment 151.

Les manœuvres impériales auront lieu comme nous l'annoncions, entre le 13^e corps du Wurtemberg et le 14^e de Bade. En outre, toutes les troupes bavaroises cantonnées en-deçà du Rhin y prendront part ; c'est l'année dernière que cette partie de l'armée bavaroise a été appelée pour la première fois aux manœuvres impériales. On assure que la visite faite à Berlin

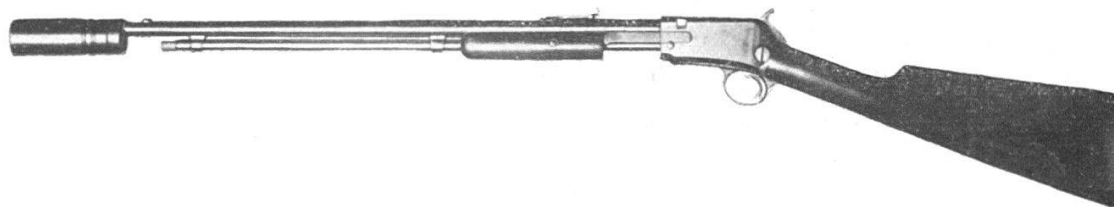
par le prince Louis de Bavière à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'empereur a été pour beaucoup dans ce résultat. Le prince Louis suivra les manœuvres à titre de représentant du prince régent. Au 13^e corps d'armée wurtembergeois sera joint tout le 1^{er} corps d'armée bavarois renforcé par 4 divisions de cavalerie. Ce corps d'armée combiné sera placé sous le commandement du général feld-maréchal prince Léopold. Son adversaire sera représenté par le 14^e corps badois, composé des trois divisions 28, 29 et 30 et renforcé des divisions 5 et 6 du 3^e corps d'armée bavarois, ainsi que de la brigade d'infanterie cantonnée à Wurtzbourg qui n'a pas pris part aux grandes manœuvres de 1908.

Les effectifs qui se trouveront en présence seront donc, au total, de 10 divisions, soit 100 000 hommes environ. C'est le général de Bock et Polach qui commandera le 14^e corps renforcé. Le terrain des manœuvres s'étendra entre Stuttgart-Heilbronn et Konlsheim. Il est probable que les grandes revues n'auront pas lieu, par motif d'économie.

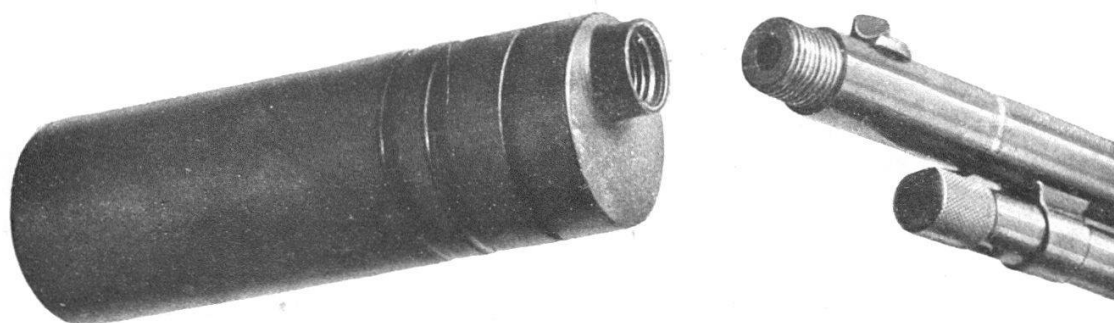
* .

D'après les résultats les plus récents de la statistique, la grandeur moyenne du soldat allemand est de 167,74 cm., celle du sous-officier de 168,56 et celle de « l'Einhähriger » de 176,62. Parmi les différentes armes, c'est l'artillerie à pied qui possède les hommes les plus grands, puisque leur moyenne grandeur est de 172,31 cm. tandis que les autres armes, la marine y comprise, ne s'écartent pas beaucoup de la moyenne générale; seule l'arme principale, l'infanterie, fait exception avec une moyenne de 167,18 cm. En comparant dans cet ordre d'idées, les divers états de la monarchie, la Prusse vient au premier rang avec 167,63 cm. (la garde a 173,73 cm.) puis le Wurtemberg avec 167,25 cm., la Bavière avec 166,82 cm. et la Saxe avec 166,49 cm.

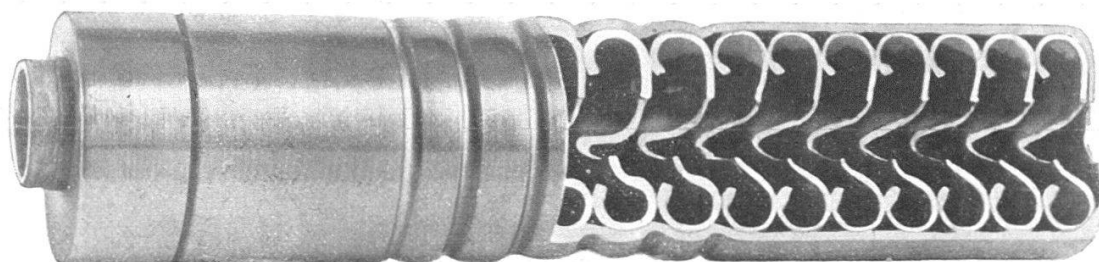
En 1901, le Reichstag a voté une résolution demandant de noter, lors du recrutement, à quelle profession ou à quel métier appartenaient les recrues, si elles habitaient la campagne ou la ville, etc. Grâce à cette statistique on peut actuellement établir avec certitude quelle est la classe sociale qui fournit la vraie base de notre organisation militaire: la campagne donne un nombre beaucoup plus considérable d'hommes aptes à servir que la ville. Ce qui concerne les sous-officiers démontre cette vérité avec plus d'évidence encore. Toutes les provinces qui formaient le royaume de Prusse sous Frédéric le Grand, continuent à fournir, à l'exception de Berlin, un nombre de sous-officiers bien supérieur à leur dû. Par contre Berlin, Posen, Hessen-Nassau, Hohenzollern et tout particulièrement la Westphalie restent très en-dessous de ce dû. Toutes les autres provinces prussiennes fournissent le nombre de sous-officiers suffisant pour leurs effectifs; quelques-uns mêmes dépassent ce chiffre. En Alsace-Lorraine, le nombre des sous-officiers effectivement re-



Fusil muni du „Silencer“.



Photographie montrant la méthode d'attachement du „Silencer“ au fusil.



Section du „Silencer“.

crutés représente le 13 % seulement de l'effectif nécessaire ; à Strasbourg même cette proportion est encore inférieure.

* * *

Le nouveau règlement pour l'artillerie de campagne a été immédiatement suivi du nouveau règlement de tir : celui-ci avait déjà passé en 1907, sous forme de projet ; sa rédaction n'a pas subi de grands changements. Signalons cependant quelques améliorations. La première partie, très courte, est encore plus précise que dans le projet ; ses indications claires et logiques sont faciles à suivre, même pour un officier n'appartenant pas à l'artillerie à pied. Les « temps » qui rendaient la compréhension du tir parfois impossible aux non-initiés, sont supprimés. En ce qui concerne l'effet des shrapnels le règlement fait observer que ce n'est que « dans des circonstances favorables » qu'on peut espérer provoquer l'incendie du but.

Dans la deuxième partie, « le tir aux pièces », relevons cet avertissement : « cette instruction de tir ne parle que des circonstances qui interviennent habituellement dans un combat ; dans de nombreux cas non prévus, il faudra savoir prendre des décisions conformes aux principes des prescriptions de tir, sans toutefois s'attacher trop fidèlement au texte. Il faut profiter de chaque répit pendant le tir pour pouvoir passer rapidement à l'action décisive. » Là encore on revient donc sur ce conseil fréquemment répété dans le règlement : « Ayez de l'initiative ; ne vous fiez à aucun schéma ».

Nous donnerons encore dans notre prochaine chronique quelques brefs renseignements essentiellement techniques sur les modifications apportées par ce nouveau règlement de tir.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Pelotons de mitrailleurs. — Desiderata des rapports annuels. — L'avenir de l'infanterie de marine. — L'artillerie de siège. — L'armée de deuxième ligne. Pourquoi la création du train s'impose. — Réformes de chargement et d'habillement à l'étude. — Une nouvelle invention de M. Maxim : *l'attachement silencieux* pour fusils.

Presque tous les rapports des généraux commandants de département s'occupent de la question des pelotons de mitrailleurs. En somme, on considère l'organisation actuelle comme insuffisante. En ce moment, dans les régiments d'infanterie pourvus de ces pelotons, il y a deux « gun detachments », formés chacun d'un caporal et de 9 soldats, réunis sous le commandement d'un sergent et d'un officier. L'armement se compose de 2 Vickers Sons ou Maxims. Selon le général D. H. Brush (Dep. de la Columbia), il

faudrait doter chaque régiment d'une compagnie de mitrailleuses de 6 « machine guns » et d'un effectif de 90 hommes. Il va sans dire que chez nous aussi, sur ce point, l'influence des enseignements de la guerre russo-japonaise se fait sentir ; mais, de plus, il semble qu'on ait eu à se louer beaucoup des mitrailleuses dans les dernières opérations contre certaines tribus révoltées des Philippines.

Toujours dans les mêmes rapports, ainsi que dans ceux des inspecteurs techniques et du chef d'Etat major général Bell, on voit déplorer de plus en plus amèrement la faiblesse numérique de notre artillerie et de notre infanterie, l'organisation défectueuse de la cavalerie, l'absence d'un corps du train (Service Corps). Tout cela n'est pas très nouveau et nous n'y insistons pas beaucoup. Ce qu'on reproche surtout à la cavalerie, c'est d'être constituée sur des bases qui ne correspondent pas aux exigences du service actuel. Les régiments, avec leurs trois groupes de 4 escadrons chacun, sont trop compacts, trop difficiles à manier. Cette arme, en un mot, quoique bien équipée et comptant un très grand nombre d'excellents cavaliers, reste toujours ce qu'elle a été au début : une infanterie montée. On pense en général que jamais la cavalerie ne fera chez nous de progrès sérieux si elle n'est pas pourvue d'un chef spécial, analogue à celui qui existe actuellement pour l'artillerie de côte. Et il semble bien qu'on ait raison. Les manœuvres d'automne, qui sont consacrées presque entièrement à l'instruction des milices, ne donnent à nos cavaliers que peu d'occasions de s'exercer à leur véritable métier du temps de guerre. Il en résulte qu'à l'exception des escadrons détachés à l'Ecole d'application, les régiments végètent pour ainsi dire dans les postes isolés des plaines, jusqu'à la relève des Philippines. D'autre part, le service des colonies, quelque pénible qu'il soit parfois, n'est pas davantage une bonne préparation à la guerre « civilisée » telle que nous aurions à la faire ici en cas d'invasion. En somme, il y a tout à remanier dans cette arme, sauf le recrutement des hommes qui est excellent. Selon nous, le public et bon nombre de nos législateurs se font de notre cavalerie une trop haute idée, basée en partie sur les fameux « raids » de la Guerre Civile, en partie sur les remarquables preuves d'endurance données par des cavaliers isolés ou des unités entières. Pour les gens du métier ce ne sont là que des considérations d'ordre secondaire. Notre cavalerie de milices nous fournirait, elle aussi, de beaux records d'endurance, car elle est composée en grande partie de sportsmen ; cependant nul ne soutiendra sérieusement qu'elle serait, sans préparation, capable de rivaliser avec les régiments réguliers de l'Allemagne ou de la France.

En ce qui concerne les desiderata de l'infanterie, exprimés dans les rapports annuels, ils ont déjà reçu un commencement de satisfaction, car un Bill qui vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre demande la créa-

tion de 30 nouveaux régiments. Cela porterait le nombre des unités de cette arme à 60. Si la loi est votée, 5 régiments seront formés en juillet et le reste peu à peu. Rappelons, en passant, que plusieurs généraux insistent pour que dans chaque régiment, on donne des chevaux à l'adjudant sous-officier de régiment, aux sergents quartier-maître et commissaire de l'état-major, aux adjudants sous-officiers des trois bataillons, sans préjudice des estafettes déjà montées.

. . .

Nous avons parlé si souvent de notre pénurie en matière d'artillerie à pied que nous reviendrons sur ce sujet rebattu seulement pour mentionner une idée qui semble avoir germé à la fois dans bien des esprits. Le président Roosevelt ayant retiré des navires de guerre l'infanterie de marine, auparavant répartie sur les vaisseaux, on se demande s'il ne serait pas tout indiqué de verser ces excellentes troupes dans la « coast artillery ». Les hommes ayant le pied marin seront précieux, dit-on, pour le travail de la défense des côtes, la pose des torpilles, etc. Après tout, que va-t-on faire de ces « marines » ? Jusqu'à présent, ils ont été groupés en régiments de marche. Peut-être les affectera-t-on au service spécial des colonies, ainsi que cela a lieu en France.¹

* * *

Enfin pour en terminer aujourd'hui avec l'artillerie, deux mots sur les batteries de siège. La *Revue militaire suisse* publiait, il y a quelque temps, un intéressant article sur les artilleries lourdes des diverses nations. A titre complémentaire, voici certains détails dont ceux de nos lecteurs spécialement occupés de cette question nous sauront peut-être gré. Les Etats-Unis possédaient en 1904 deux batteries dites « de siège », complètement organisées en matériel, personnel et attelages. Nous en avons donné la composition dans la livraison de cette Revue du mois de novembre 1904. Elles formaient à cette époque, le 9^e groupe d'artillerie montée. Lors de la dernière réorganisation de l'arme, elles ont été transformées en batteries de campagne. Les motifs de ce changement sont faciles à saisir, si l'on se rappelle combien ce pays est pauvre en artillerie légère. Bien que les batteries de siège puissent être employées, de nos jours, dans les batailles rangées, on conviendra que leur usage est limité, surtout dans une contrée où les routes sont en si mauvais état. Ce qu'il nous faut, c'est un nombre aussi grand que possible de pièces légères ; c'est seulement quand nous les aurons obtenues qu'il nous sera permis de nous offrir le luxe, dès le temps de paix, de batteries de siège. Le matériel réservé à ces dernières consiste en canons de 4 pouces 7 et Howitzers de 6 pouces. Poids de la charge : 5 livres 94 ; du projectile : 60

¹ A la dernière heure, nous apprenons que le Congrès, mu par une question de sentiment, désire replacer les marines sur les vaisseaux.

livres. La charge d'éclatement est de 3 livres 1, et le nombre de balles du shrapnel, 1063.

Il reste en service un certain nombre de vieilles pièces : canons de 5 pouces, Howitzers de 4,7 et mortiers de 7.

*
*
*

Il semble qu'on se préoccupe sérieusement au Congrès, de l'armée de seconde ligne. Le « bill » en ce moment soumis à la discussion parlementaire n'entre pas dans beaucoup de détails. Il pose seulement de grandes lignes. Et cela se conçoit. Une de ses principales dispositions est l'enrôlement pour la durée de la guerre, infiniment préférable aux « enlistments » pour un nombre fixe de mois, qui se pratiquaient notamment pendant la guerre civile. Avec ce dernier système, en effet, outre les complications résultant de licenciements souvent intempestifs, il se produisait aussi cet inconvénient que le recrutement devenait de plus en plus difficile au fur et à mesure que les hostilités se prolongeant, la population perdait de son enthousiasme. Le procédé nouveau permet de profiter de la fièvre belliqueuse du début de la guerre pour obtenir des enrôlements pour toute la durée des opérations. Une autre innovation excellente, empruntée évidemment à l'organisation japonaise, est la création pour ces mêmes régiments de volontaires, de stations de recrutement, et de bataillons de dépôt, destinés à alimenter constamment ces corps et à les maintenir au pied de guerre. Il est facile de saisir les avantages de cette manière de faire sur celle qui consistait à envoyer de temps à autre à l'armée des régiments de nouvelle formation, lesquels pendant de longs mois ne pouvaient rendre aucun service sérieux.

*
*
*

Voici que revient de nouveau sur le tapis la question du train (Service Corps). De plus en plus on ressent le besoin d'avoir des troupes de cette sorte, pas tant pour assurer le service des convois en temps de guerre, que pour exonérer les régiments, dans les garnisons, d'une foule de devoirs n'ayant rien de militaire. Les « Posts » sont devenus, dans bien des cas, très vastes ; l'entretien de leurs routes, des champs de manœuvre et de parade, la décoration des jardins etc. absorbent actuellement de trop nombreuses corvées. Les effectifs restant pour les exercices sont réduits dans des proportions lamentables ; les hommes, en outre, prennent pendant ces travaux, des habitudes contraires à la discipline ; de plus, beaucoup de recrues, qui aiment les manœuvres, détestent des tâches comme l'empierrement des chemins ou le nivellement de terrains rocheux. Ces jeunes soldats s'irritent d'être employés à des ouvrages dont on ne leur a pas soufflé mot lors de leur engagement ; et souvent, le découragement, puis la désertion s'ensui-

vent. Certains officiers affirment qu'on pourrait aisément recruter le train parmi des vieux soldats, qui sont fatigués des « drills », un peu toujours les mêmes, dont le principal objet est l'instruction des recrues reçues tout le long de l'année. On va jusqu'à assurer que nombre de ces hommes rengageraient dans le train où ils jouiraient d'une existence sédentaire et sans doute de certains privilèges, comme de se marier plus facilement que les soldats des corps combattants. La question se pose de savoir comment on recruterait les officiers de cette arme. C'est déjà avec difficulté qu'on arrive à alimenter West Point ; à l'heure présente, il y a même à cette école, un déficit d'élèves. La perspective de servir dans un corps aussi obscur que le train ne serait pas faite pour donner un regain de popularité au métier des armes. Il nous semble qu'on pourrait, comme en France, recruter les officiers du « Service Corps » parmi les officiers du train, de l'artillerie et même de la cavalerie. Mais n'anticipons pas !

* * *

Il y a, en effet, d'autres sujets, dont nous devons dire quelques mots. Entre autres, l'allègement projeté de la charge du soldat. On parle beaucoup de supprimer le puncho, qui pèse de 5 à 6 livres et n'est pas d'un usage fréquent. Puis on s'attaque aussi à la couverture de campement, à la fois trop lourde et trop encombrante. Enfin le bidon individuel, une relique d'un autre âge, pourrait être remplacé avec avantage par un instrument en aluminium. Nombre de projets sont à l'étude, espérons qu'il en sortira quelque chose.

D'autre part, on expérimente un nouveau vêtement de dessous, de couleur orange, mieux adapté, dit-on, aux exigences des climats tropicaux. D'études faites par le chirurgien général Reilly, et l'inspecteur général Garlington, il résulte que des plantes poussant sous des verres orange se développent moins vite que celles situées à l'ombre d'autres verres, et deux fois moins rapidement que celles exposées directement aux rayons solaires. On a trouvé aussi que cette couleur intercepte presque complètement les rayons. Ce fait est d'autant plus étrange que l'orange contient du rouge lequel, absorbant les rayons, communique la chaleur aux individus qui portent cette couleur. A dire vrai, la particularité en question nous paraît connue depuis longtemps, car beaucoup de photographes recourent aux vitres oranges pour exclure la lumière solaire des chambres noires. Toujours est-il que 5000 gilets et caleçons oranges et autant de doublures de chapeau sont distribuées en ce moment aux troupes des Philippines à titre d'essai.

Remarquons en passant que l'on est très satisfait de l'uniforme de campagne en olive « drab ». Son peu de visibilité est certainement égal à celui des étoffes gris bleu et il a l'avantage sur ces dernières d'être moins salissant. On s'étonne ici de la campagne menée par certains écrivains militaires

de France contre la suppression du fameux pantalon garance et des uniformes sombres de l'artillerie, alors que dans les relations tant françaises qu'étrangères de la guerre de 1870-71, les preuves de la visibilité des effets rouges, notamment, se lisent en maints endroits. ¹

*
* *
*

Pendant quelque temps, on a fait assez de bruit dans la presse américaine — non militaire — au sujet de la Korite, inventée par le Dr Tuttle et des obus à hauts explosifs Isham. Nous sommes en mesure d'affirmer que l'une et l'autre ont été déclarées inacceptables par les commissions d'expériences, et que le crédit de 500 000 fr. voté en 1905, par le Congrès, pour l'achat de ces inventions a été annulé.

Un évènement plus important, est le succès de la dernière découverte de M. Hiram Percy Maxim : l'attachement dit « Silencieux » dont le but est de rendre à peu près nul le bruit de la décharge des armes à feu. Il y a plus d'un an que les expériences sont en cours, mais les détails de construction ont été tenus dans le plus grand secret tant que l'inventeur n'avait pas reçu ses patentes. Ces jours-ci, M. Maxim a fait une démonstration publique du « silencer », dans le cabinet de son notaire à New-York, et, à l'exception des personnes présentes, nul, en ce vaste bâtiment de Park Row, aux centaines de bureaux, ne s'est douté un instant de ce qui se passait chez le paisible homme de loi.

L'appareil, qui s'attache à la bouche du canon de fusil, a l'apparence d'un mince tube d'acier, qu'on ne saurait mieux comparer qu'aux boîtes où sont renfermés les bâtons de savon à barbe. Il y en a de différentes tailles : celui des gros calibres pèse environ 11 onces ; les autres de 7 à 8 onces. L'intérieur du tube renferme 10 ou 13 petits disques (ou chambres) percés à peu près à leur centre d'un trou permettant à la balle de passer facilement au travers de l'appareil. Chaque disque est creux ; c'est pourquoi on pourrait lui donner plutôt le nom de chambre. Quand les disques sont en place dans le silencieux, l'apparence générale de ce dernier est celle d'une petite turbine renversée, fixée à la bouche du canon. (V. Pl. XV.)

Lorsque le coup part, la balle, naturellement, passe sans aucune difficulté par les trous des disques ; mais les gaz qui la suivent sont arrêtés par le premier disque inférieur, dont la forme leur communique un rapide mouvement de rotation. En vertu de l'action de la force centrifuge, les gaz sont poussés vers la périphérie du disque, et pénètrent dans l'intérieur de la chambre formée par celui-ci. Ce n'est que lorsque leur vitesse se ralentit qu'ils échappent dans la seconde chambre, puis dans la troisième, et ainsi de suite. Ainsi que l'a fait observer M. Maxim lui-même, il se produit exac-

¹ Voir, par exemple, les *Mémoires du Général Verdy du Vernois* et le *Spectateur militaire* 1908, p. 341.

tement le même phénomène que si l'on tourne avec une cuiller l'eau contenue dans une cuvette de lavabo, lorsque celle-ci est débouchée à sa partie inférieure. Si la rotation de l'eau est rapide, la force centrifuge se manifeste très visiblement par une dépression centrale, mais le liquide n'échappe par l'orifice du bas du bassin que lorsque le mouvement devient presque nul.

La décharge n'est accompagnée d'aucun bruit, à l'exception du son très léger produit par le clivage de l'air au moment où celui-ci est frappé par le projectile. Mais il va sans dire que ceci n'est perceptible que pour le tireur ou ses voisins immédiats.

Le résultat des expériences a été parfait avec le Winchester « 22 », le Mannlicher de 6 mm., le Mauser de 7 mm., le Stevens « 32-40 » (utilisé dans les concours de tir à la cible). Avec le Winchester automatique, un léger bruit se produisit à la culasse, sans doute parce que le magasin n'était pas fermé hermétiquement. Mais rien de la sorte ne put être remarqué avec le Winchester « 30 », une puissante arme de chasse. Avec le fusil régulier de l'armée, le Springfield « 30 », M. Maxim fit un essai intéressant. Attachant à un petit cadre de bois, au moyen d'un presse-papiers métallique, une de ses cartes de visite, il mit celle-ci devant la bouche, et fit tirer le fusil sans le « silencer ». La carte fut mise en pièces, ainsi que le presse-papiers et le cadre fut démantibulé. Prenant alors une arme pourvue de l'attachement, il tint à *la main* une autre carte dans la même position. On tira : la balle découpait dans la carte de visite un trou net, sans bavures, comme si le choc avait eu lieu à la cible, et non à la bouche du fusil. Non seulement le carton n'était pas brûlé, mais il n'était que très légèrement décoloré par les gaz.

M. Maxim dans un interview, a déclaré s'occuper actuellement d'un appareil destiné aux pièces de campagne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La question du ski. — Un peu d'histoire. — L'école de Briançon. — Sa transformation en école normale. — École normale et écoles régionales. — L'enseignement du ski. — Pourquoi il importe aussi d'apprendre la fabrication des patins norvégiens. — Progrès réalisés dans la technique. — Procédés d'instruction. — L'emploi des skieurs à la guerre. — Estafettes et sentinelles. — Détachements.

La *Revue militaire suisse* s'étant occupée des applications militaires du ski dans différents pays, vous me demandez où en est cette question en France, et vous ajoutez que je peux y consacrer toute ma chronique, de ce mois. Je suis donc autorisé à entrer dans le détail, et j'y entre.

J'y entre... en sortant un peu de l'armée. Ce n'est pas elle, en effet, qui a donné le branle. La vogue du nouveau sport dans les corps alpins a été déterminée par l'ardeur de quelques amateurs qui ne songeaient probablement pas au profit que la défense nationale pourrait en tirer. En tout cas, si l'autorité militaire s'est prêtée de bonne grâce à suivre le mouvement, le mérite en revient, sauf erreur, à l'initiative prise par le *Club alpin français*, auquel le *Touring-Club* a emboité le pas.

Aussi bien cet historique, cette recherche de la priorité n'ont qu'un intérêt secondaire, et il convient de ne pas s'y attarder. Cependant, vous me saurez gré de vous rapporter cette déclaration du capitaine Rivas, directeur de notre école normale de ski :

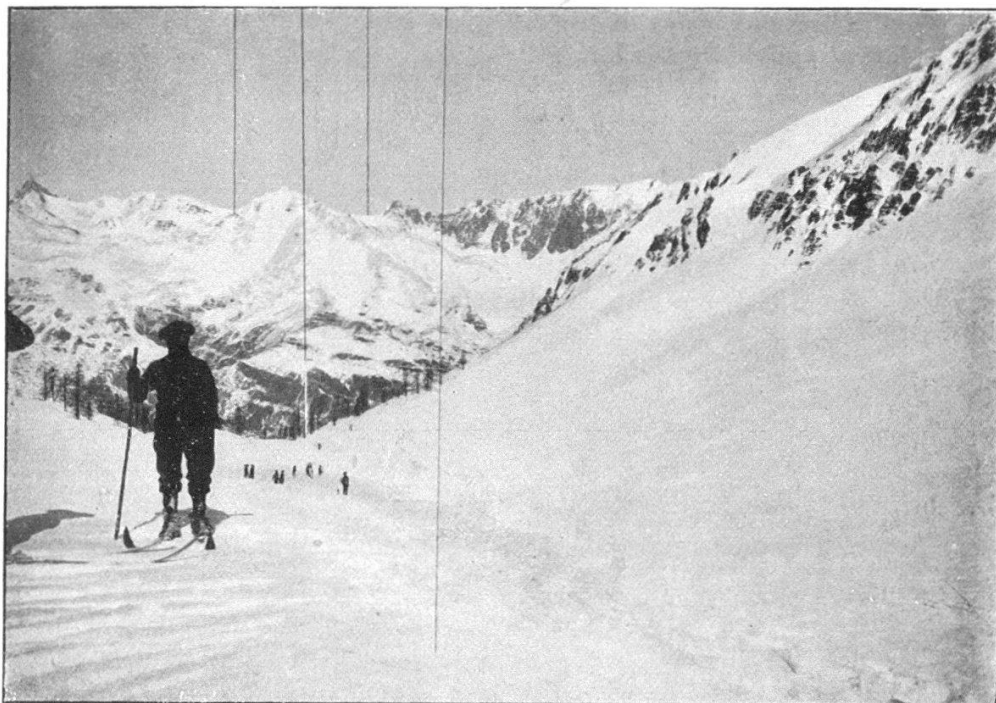
Le ski est venu en France par la Suisse et la vallée de Chamonix. Les premières expériences d'emploi militaire de ce nouveau moyen de locomotion furent faites par le 159^e régiment d'infanterie, à Briançon, en 1900, avec du matériel acheté par son chef, puis aux frais de l'Etat à partir de 1900-1901.

Le capitaine Clerc, qui en fut chargé, s'efforça tout d'abord de mettre en évidence la supériorité du ski sur la raquette. Accompagné du capitaine Engel et du lieutenant Qwale, de l'armée norvégienne, il escalada, avec le petit peloton qu'il avait formé, toutes les hauteurs de la région briançonnaise, franchissant des cols que les raquettistes n'avaient pu aborder jusqu'alors, et parcourant tous les villages de la montagne au grand ébahissement des populations émerveillées. A quatre raquettistes entraînés, il opposa un égal nombre de skieurs qui n'avaient été exercés que pendant cinq jours, et ceux-ci atteignirent le poteau d'arrivée avec quatre heures d'avance, sur un trajet total d'une durée de dix heures. La démonstration était faite. Aussi le ministre décida-t-il la création à Briançon, sous la direction d'un capitaine du 159^e (ce fut d'abord le capitaine Clerc, puis le capitaine Bernard ; c'est aujourd'hui, comme je l'ai dit, le capitaine Rivas), d'une école de ski qui est devenue école normale, en 1905. Elle instruit des lieutenants qui, à leur tour, répandent le goût du nouveau sport et propagent la doctrine dans les troupes alpines. Ils sont, à cet effet, placés à la tête des écoles de corps organisées dans les postes de vallée de chaque groupe alpin et dans les garnisons de montagne des régiments régionaux. Trois élèves par compagnie suivent les cours de l'école de chaque corps.

L'école normale a pour cadre un lieutenant adjoint au capitaine-directeur et cinq moniteurs (dont un sergent) pris dans la troupe.

Le nombre des lieutenants-élèves, qui était d'abord de douze, vient d'être porté à vingt environ.

Ces lieutenants, dans le principe, provenaient exclusivement des bataillons alpins du 14^e corps (Lyon). On y a adjoint, en 1908-1909, six officiers du 7^e corps (Besançon) et trois du 18^e corps (Bordeaux). C'est ainsi qu'on est



Clichés de la Revue d'infanterie

Aux environs de Briançon.

arrivé à la vingtaine. Il va de soi que cette adjonction a pour objet de faire participer le Jura et les Vosges d'une part, les Pyrénées de l'autre, à l'instruction donnée dans les Alpes.

A ce propos, je dois rapporter une opinion qui paraît mériter d'être prise en considération. On n'est pas sans regretter que le mouvement soit parti de Briançon. Les hauteurs abruptes de cette région se prêtent mal à l'apprentissage. Les ascensions y sont pénibles ; les descentes, dangereuses. Le novice y est exposé à des chutes qui le disposent mal à persévérer. Aussi aurait-il mieux valu commencer dans des contrées de faible relief, à pentes molles, et alors on aurait pu considérer Briançon comme l'endroit le plus favorable pour se perfectionner : l'enseignement serait venu y trouver son couronnement, plutôt que d'y chercher son point de départ. Mais ce sont là de ces constatations que l'on fait après coup. Les circonstances règlent les événements, et ce n'est pas la logique qui les détermine. Plus tard, lorsque celle-ci veut intervenir, elle se trouve en présence de situations acquises, en quelque sorte, et il est difficile d'adopter ce qui est rationnel, tenu qu'on est par la nécessité de respecter ce qui existe.

Je ferme la parenthèse et j'en reviens à la façon dont actuellement l'instruction est donnée.

A l'école normale, la durée des cours est d'un mois et demi. On emploie ces quarante-cinq jours à des exercices autour de Briançon, à des excursions dans le Queyras, et aussi beaucoup à la fabrication du ski. Si je ne me trompe, ce côté de l'enseignement est la grande pensée du règne du capitaine Rivas. Il attache une importance considérable à former des ouvriers et des officiers capables de diriger ceux-ci.

Dans un *Petit manuel du skieur briançonnais*, il fait remarquer que, le 1^{er} janvier 1906, on ne connaissait qu'un seul amateur civil qui fît du ski, à huit lieues à la ronde, malgré l'exemple donné aux populations de la montagne par les skieurs militaires, dont les habitants ne laissent pas d'admirer les prouesses.

D'où vient cet échec ?

Il a été évidemment causé par la cherté des skis, car beaucoup de personnes désirent vivement pratiquer ce nouveau sport, et les essais de fabrication qu'on signale sur les divers points de la région indiquent clairement que les esprits ont été bien préparés et que le moment de tenter utilement un sérieux effort de propagande est proche.

L'essor du ski a été arrêté jusqu'ici, disons-nous, par le prix élevé des patins norvégiens. Il fallait jusqu'à ces derniers temps, déboursier 30 à 40 fr. pour munir un skieur de ce qui est strictement nécessaire. Ce prix devait à lui seul empêcher ce sport de devenir démocratique.

L'armée des Alpes a besoin de skieurs militaires, et ce n'est pas en une ou deux saisons d'exercices que nous pouvons les obtenir, car un skieur réelle-

ment apte à un service de guerre doit avoir grandi et vécu sur ses skis. Il faut donc que nous les recrutions dans la population. *Il faut, pour les besoins de la défense nationale, mettre sur skis les montagnards.* C'est cette nécessité qui a motivé nos recherches de procédés simples et économiques de fabrication pour les faire connaître ensuite aux habitants des hautes vallées.

Nous poursuivons un double but : 1^o former des skieurs militaires habiles en les habituant dès l'enfance à la pratique du ski ; 2^o répandre dans la population des régions montagneuses le goût d'un sport captivant et essentiellement hygiénique, susceptible de rendre d'ailleurs de réels services en facilitant les communications entre les villages ensevelis sous la neige.

L'effort du capitaine Rivas s'est donc tourné vers les questions de fabrication. Il est arrivé à résoudre le problème d'une façon peu coûteuse et à l'aide de moyens pratiques, dont il cherche à assurer la diffusion, diffusion d'autant plus facile qu'il n'a pas fait breveter ses modèles et que, par conséquent, on peut les reproduire librement. Il convient pourtant d'ajouter que les procédés qu'il préconise ont provoqué des critiques. Au lieu de courber le bois à l'eau bouillante et de le sécher à l'air, comme le font les Norvégiens, il le courbe et le sèche dans une forme placée dans un four de boulanger. Par ce moyen, il rend cassant, ce qui amène des mécomptes.

Toujours est-il que, dès le mois de janvier 1906, les cours de l'école de ski du 159^e étaient suivis par 45 soldats de la région qui, après leur libération, ont pu servir de moniteurs à leurs concitoyens. Le ministre de la guerre ayant décidé que les skis déclassés seraient distribués à la population, on laisse les soldats libérés emporter les leurs.

Dans le courant de 1906, dix-huit des 45 élèves formés au 159^e ont quitté le régiment après avoir fait un stage dans l'atelier du corps. Aussi quinze d'entre eux devenaient-ils immédiatement fabricants de skis.

On comprend l'intérêt qui s'attache à préparer de bons ouvriers. C'est pourquoi l'école normale donne aux lieutenants-élèves une instruction pratique qui leur permet de surveiller la fabrication et la réparation soit des skis, soit de leurs accessoires.

Les ateliers sont de véritables écoles professionnelles pour les montagnards habitant les hautes vallées dans lesquelles les écoles de ski ont été organisées; leurs officiers directeurs sont arrivés à créer des groupements importants de skieurs civils autour de leurs postes d'hiver, en enseignant aux habitants à faire leurs skis eux-mêmes. L'armée recevra très prochainement, grâce à cette propagande, des conscrits et des réservistes déjà dressés à l'emploi du ski, et pouvant être utilisés dès leur arrivée sous les drapeaux.

Peut-être l'école normale a-t-elle une tendance exagérée à développer cet apprentissage manuel. On lui reproche parfois un peu de s'en occuper trop exclusivement. Et surtout on regretterait qu'elle continuât à porter toute son attention de ce côté. Elle a très bien fait de commencer par là. Il faut

donner des facilités aux habitants pour pratiquer un sport qui doit avoir son utilisation dans l'armée. Tant que celle-ci se recrutera dans le civil, pour employer la formule connue, il est bon que le civil se prépare à ce dont les militaires ont besoin. Mais, une fois que le mouvement sera bien dessiné, et que la boule de neige formera avalanche, l'école normale devra, semble-t-il, restreindre son rôle à l'emploi du ski et à l'établissement de sa doctrine tactique.

Le mouvement paraît être bien dessiné maintenant. Le ski est en vogue. Il le doit aux deux sociétés dont j'ai parlé en commençant. Le *Club alpin français* a organisé en 1907 au Mont Genève, en 1908 à Chamonix, cette année à Morez-du-Jura, des concours internationaux qui ont eu de plus en plus de succès. Le *Touring Club*, dont les moyens d'action sont très puissants, a contribué au succès par la publicité dont il dispose et grâce à l'appui des compagnies de chemins de fer qui, accordant des réductions de tarif à l'occasion des concours, ont permis aux spectateurs d'accourir en foule à ces réunions qui ont une action efficace et rapide, bien supérieure à celle des conférences, des publications, parce qu'elles excitent et surexcitent l'émulation chez les concurrents, l'enthousiasme chez les assistants.

L'impulsion est donc donnée. Il n'y a plus, pour l'armée, qu'à en profiter. Elle le fera en adoptant une technique rationnelle, en la propageant par de bons procédés didactiques, et en arrêtant les principes d'après lesquels les skieurs seront employés à la guerre.

Un des plus brillants lauréats des concours, le lieutenant P. Gélinet, du 30^e bataillon de chasseurs, commandant le poste de Château-Queyras, qui vient de publier dans *La Montagne*, du 20 février, quelques notes sur le concours de Morez, constate les progrès techniques que nos skieurs ont réalisés en s'efforçant de copier les Norvégiens.

Ils ont perdu, pour la plupart, cette fâcheuse attitude « en trépied », presque universellement adoptée il y a trois ans dans les pentes un peu rapides. Le bâton lourd et massif commence à faire place aux deux bambous légers qui permettent au skieur de faire du ski et non de la ramasse. Les virages et les arrêts sont compris et exécutés par un assez grand nombre. La marche commence à être glissée et à se rapprocher de l'allure norvégienne, si souple et si allongée.

En ce qui concerne le saut, le même professionnel se déclare moins satisfait : on « passe le tremplin » dans une attitude plus ou moins barbare, dit-il ; mais on ne saute pas.

Le public, encore peu habitué, ignore le saut ; il ne sait pas apprécier les qualités de correction de l'attitude au départ et pendant le trajet dans l'air. Dans cet exercice, il ne regarde que deux choses : si le saut est long, d'abord, et si le skieur ne tombe pas, quelle que soit l'attitude plus ou moins correcte et gracieuse qu'il adopte — souvent contre son gré.

Il faut aussi le dire, — certains skieurs ne peuvent se défaire de la fâcheuse tendance à se courber sur leur canne dès que les skis ont quelque vitesse. D'autres, et ceci est spécial plus particulièrement aux jeunes gens des Rousses, ont pris l'habitude déplorable — et dangereuse — de freiner en se mettant à cheval sur leur canne. Enfin, pendant les courses de vitesse, certains croient augmenter leur allure en courant au pas gymnastique !

Il est nécessaire d'attirer l'attention sur ces points, car nous en sommes encore à l'instruction. Peu à peu, à force d'observation et de pratique, nous nous rapprocherons de nos maîtres qui, probablement, dans quelques années verront leurs élèves en état de rivaliser avec eux : peu à peu le public se pénétrera des règles, dont la connaissance et l'observation se répandront facilement, et il deviendra bon juge.

Pour l'instant, il faut constater que, à part ces quelques critiques nécessaires, il y a des progrès remarquables.

De la technique, passons à la pédagogie.

Au début, il y a eu du flottement dans les procédés d'enseignement. Mais la méthode d'instruction semble être maintenant bien arrêtée. Le point délicat, c'est d'attribuer au « manège » et à la « route » la part qui leur convient. Nous retrouvons ici l'éternel problème du champ de manœuvre et du terrain varié, de l'exercice en chambre et du plein air. Il s'agit de passer du simple au composé, du facile au difficile, de l'inoffensif au périlleux. La question, d'ailleurs, se présenterait sous un tout autre aspect si l'école normale se trouvait établie dans une région moins fortement accidentée que le Briançonnais, ainsi que je l'ai dit.

Nous en arrivons maintenant à l'utilisation militaire du ski, telle que l'admet l'orthodoxie officielle.

Et, d'abord, quelle est la tenue réglementaire du fantassin skieur ?

Il porte la vareuse et le manteau de cycliste, en remplacement de la veste et de la capote de l'infanterie. Il a un passe-montagne, deux jerseys, une paire de gants moufles, deux paires de chaussettes de laine, une paire de chaussons à neige, en drap pour isoler le cuir des brodequins du contact de la neige. Son équipement comprend une paire de lunettes fumées à monture en drap, une paire de crampons adaptés aux brodequins alpins, une gamelle individuelle en aluminium, un outil et un havre-sac mou. Il est armé du mousqueton avec baïonnette courte et il emporte 48 cartouches. (Les officiers n'ont pas de sabre).

« Le skieur isolé¹ sera un bicycliste d'hiver. » Telle est la formule qu'emploie le capitaine Rivas. Il est l'estafette qui porte les ordres ou les rapports, coupant à travers champs. A travers champs de neige, s'entend. Il est aussi « la sentinelle indiquée d'une troupe qui, s'arrêtant pour peu de temps, se gardera sommairement par des observateurs essaimés sur les points domi-

¹ En réalité, on n'envoie jamais un homme seul en montagne, même en été, à plus forte raison pendant l'hiver.

nants. » Il atteindra cet observatoire « à peu près aussi vite que le fantassin chargé marchant en été, et ce sera avec la plus grande rapidité qu'il dévalera de son piton pour faire son rapport. »

Mais, si on a vu les cyclistes former des unités nombreuses — compagnies de 250 hommes ou même bataillons de 1000, — les skieurs semblent ne devoir jamais être réunis même en peloton, parce que la marche en montagne n'est possible qu'à la file indienne, avec des distances d'au moins dix mètres pour éviter que les chutes se propagent dans les colonnes.

Le capitaine Rivas considère le groupe de 20 skieurs, s'allongeant sur 2 ou 300 mètres, comme un maximum. Encore cet effectif lui paraît déjà encombrant et bien difficile à diriger.

L'officier qui les commande ne voit presque jamais tous ses skieurs, de la place qu'il occupe ; il est amené à s'arrêter souvent pour recevoir le rapport de l'arrière-garde. Un accident est toujours à craindre ; une congestion due au froid a pu compromettre la vie d'un homme et nécessiter de prompts secours. L'homme isolé est toujours en danger dans les champs de neige déserts des hautes altitudes ; on ne peut y abandonner personne derrière soi. On resserre donc l'accordéon pour l'étendre de nouveau, au détriment de la rapidité de la marche.

Si un second officier se tenait en queue, avec des infirmiers, ces inconvénients disparaîtraient, au moins partiellement, semble-t-il, et surtout en cas de guerre, où on n'en est pas à perdre quelques hommes, si ce sacrifice a pour résultat le succès d'une opération. Mais ce n'est là qu'une opinion personnelle que je ne me permettrai pas de hasarder.

Le rôle des skieurs dans la découverte et le service de sûreté, pour assurer la liaison des colonnes, pour exécuter des destructions, pour rechercher des blessés, pour transporter des ravitaillements, ce rôle a été étudié théoriquement. Mais aucune expérience n'a été faite pour confirmer les idées émises à ce sujet, et dont voici le résumé.

Les neiges abondantes et persistantes des hautes vallées des Alpes ne permettent pas à la cavalerie de sortir des chemins qui relient les villages, seules voies frayées par le chasse-neige ou possédant une piste foulée. L'action d'une colonne est donc limitée à la vallée qu'elle occupe tant qu'on ne peut lancer des observateurs sur les contreforts qui séparent cette vallée des voisines.

Or, le ski permet d'atteindre ces hauteurs ; il procurera un avantage marqué à celui des deux adversaires qui saura l'utiliser. Les skieurs diminueront la « myopie » de la découverte qui se les adjoindra.

La pointe de cavalerie du service de sûreté, en marche, leur devra également de voir plus loin. Les skieurs éventreront les embuscades tendues sur les flancs de la colonne, contourneront à travers les champs de neige les villages d'où la pointe aura reçu des coups de fusil, renseigneront cette dernière sur ce

qu'il y a de l'autre côté des barricades, et lui permettront d'apprécier l'effort à faire pour les enlever.

Les skieurs seront surtout utiles pour assurer la liaison des colonnes opérant dans les vallées voisines, quand cette liaison devra être faite par les crêtes. Chaque école de ski a démontré, dans son secteur, qu'il était possible de passer très rapidement d'une vallée dans une autre par certains cols d'accès facile. Cette liaison pourra devenir permanente, instantanée, si on donne des appareils optiques au groupe des skieurs, qui pourra faire occuper par quelques hommes le poste optique déjà construit en vue de relier la crête au réseau général ; il le ravitaillera. Si aucun poste n'existe, les skieurs bivouaqueront à côté de leur appareil optique en creusant dans la neige une galerie tapissée intérieurement avec des toiles de tentes ou des branchages. L'ouverture de cette galerie sera rétrécie le plus possible et, de la sorte, les skieurs auront, sans feu, une température de $+1^{\circ}$ à -2° , même par un froid extérieur de -15° à -17° , ainsi que l'ont démontré les expériences faites en 1904 au Mont Genève. On relèvera d'ailleurs ces signaleurs aussi souvent qu'il le faudra...

...Il ne paraît pas impossible de charger un groupe d'une vingtaine de skieurs d'aller, la veille d'un combat, en faisant un long détour, endommager une voie ferrée, et mettre ainsi l'adversaire hors d'état de se ravitailler en munitions pendant quelques jours ou quelques heures.

Les lignes télégraphiques ou téléphoniques ne seront pas à l'abri d'un coup de main tenté par un groupe ou par une patrouille de skieurs, malgré une active surveillance de la part de l'ennemi. Moins la patrouille sera forte, plus elle aura de chances de réussir parce qu'elle sera rapide et peu visible.

Après un combat, les blessés isolés seront recherchés et découverts par les skieurs qui les signaleront aux formations sanitaires.

Les vivres et munitions peuvent être portés à dos d'hommes par les skieurs. L'emploi du traîneau tiré par des skieurs est très avantageux en pays plat ou faiblement incliné ; mais il est à rejeter complètement sur des pentes raides ascendantes ou descendantes, surtout lorsque le chargement est fragile ou doit être traité avec certains ménagements. En montagne, il ne faut employer le traîneau trainé par des skieurs que lorsqu'il est impossible de faire autrement ; par exemple, quand un homme blessé ou malade ne peut plus suivre le groupe.

Bref, vous le voyez, notre pays s'occupe du ski, bien que ce nouveau mode de locomotion n'intéresse guère qu'une partie de nos frontières. On n'a pourtant pas toujours su mettre *the right man in the right place*, et il en est résulté des tâtonnements. Néanmoins on est arrivé en quelques années à des résultats qui paraissent intéressants. Je crois savoir que la question du ski va faire l'objet d'un livre prochain du commandant Bernard, le prédécesseur du capitaine Rivas. Ce sera une occasion de rectifier, s'il y a lieu, et de compléter les renseignements qui précèdent.

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre pour 1909 et les projets du ministre. — La nouvelle loi sur les soldes. — Un cours manqué et des cours réussis. — Nouveaux titres, nouvelles instructions.

Heureusement, le ministre de la guerre jouit de l'entière confiance des députés. J'excepte les socialistes — ils sont sept — qui, par obligation de programme, sont tenus de traiter un ministre de la guerre en ennemi mortel, en homme digne de tout mépris.

Heureusement, ai-je dit. En effet, le plus grand nombre de nos députés ne sont pas compétents en matières militaires. Quelques « officiers » seulement occupent un siège aux Chambres; encore certains d'entre eux sont-ils élus à cause de leur couleur politique. Que l'on ne s'étonne donc point si de longs discours sont prononcés sur des sujets d'un intérêt problématique, tandis que des projets importants sont approuvés par de fortes majorités presque sans discussions préalables. On comprend que les circonstances étant telles la personnalité du ministre joue un rôle; il doit être à même de dominer les événements. Or, actuellement, les députés sont en général convaincus que le ministre, fidèle serviteur de S. M. la reine et soldat de premier ordre, est parfaitement à même de réorganiser notre armée dans le meilleur sens du mot; et en premier lieu au moyen d'une revision radicale de la *loi de milice*.

Voyons l'exposé des motifs ministériels au sujet du *recrutement* de l'armée.

Pour l'organisation des forces actives le ministre tâchera de réduire les charges des individus en les faisant porter par un plus grand nombre de jeunes gens. A cet effet il faut, en premier lieu, que le *landsturm* soit promptement organisé; en temps de paix le « *landsturm* » ne participe pas aux services militaires.

Le ministre n'a pourtant pas l'intention d'augmenter l'effectif de l'armée sur pied de guerre, mais il désire réduire la durée du service, dans la *milice* de 8 à 5 années avec deux « exercices de répétition » seulement, et dans la *landwheer* de 7 à 5 années avec un « exercice de répétition »; les soldats des armes montées ne devront pas le service dans la « *landwheer* ». Le *contingent* annuel serait porté du chiffre actuel de 17 500 hommes à 22 000, tandis que la durée du premier temps d'instruction ne serait pas diminuée, dans aucune arme, montée ou non.

En second lieu le ministre se propose de modifier complètement la formation des *cadres de milice*, y compris les officiers. Suivant la nouvelle ordonnance, tout militaire pourra être tenu d'accepter un grade, alors qu'aujourd'hui le militaire a la faculté de renoncer. On a tout lieu d'espérer que cette mesure procurera des améliorations importantes dans tous les rangs

du cadre de milice; entre autres la possibilité de recruter un nombre suffisant de sous-officiers, de telle sorte, qu'il ne soit plus nécessaire de confier le commandement d'une batterie de forteresse, par exemple, à un caporal, dès que la guerre aura causé quelques pertes dans les rangs supérieurs.

Le ministre a rendu public une assez longue série de projets qu'il se propose de réaliser dans un avenir prochain. Je cite les suivants :

Les *viermaanders*, c'est-à-dire les miliciens recrutés pour le service abrégé de « quatre mois », doivent disparaître. J'applaudis à cette promesse. Prétendre, en si peu de temps, métamorphoser un valet d'écurie en soldat, au vrai sens du mot, c'est un tour de force condamné à échouer.

Des mesures seront prises afin de remédier définitivement, par l'institution d'officiers en congé au besoin d'*officiers de réserve* et de *landwehr*. Encore une réforme urgente, car en ce moment il existe un incomplet important dans ces rangs. Chez nous, tout ce qui est nouveau dans le domaine militaire exige un assez long temps avant de se naturaliser. En outre, si bons patriotes que nous soyons, nous ne possédons pas, en général, le tempérament militaire comme nos voisins de l'est. Nos jeunes gens sont plutôt marins que soldats. C'est pourquoi le service dans les rangs des officiers en congé doit être encouragé et pour cela entouré de conditions attrayantes.

Pour les *services de corvée* les soldats seront remplacés, du moins en grande partie, par des ouvriers civils. C'est bien, mais je voudrais plus encore. Je suis d'avis que chaque soldat aguerri est un homme précieux; il ne faut pas amoindrir sa valeur guerrière en le chargeant d'un emploi inférieur à son véritable métier. C'est pourquoi je voudrais, par exemple, bannir les sous-officiers surveillants de la cantine, de la cuisine, etc., puis supprimer tous les métiers non militaires, tels que celui de sergent-facteur, etc. Ces emplois pourraient être remplis par des militaires en retraite qui ont mérité de la patrie. Avec un salaire modeste ces gens seraient satisfaits et finalement le service militaire en tirerait profit. Je suis convaincu qu'un jour on se rangera à ces desiderata. Qu'il en soit ainsi bientôt!

Quant à l'*enseignement militaire préparatoire*, le ministre est de l'opinion que le dressage primaire de la jeunesse doit appartenir aux maîtres d'école. Une commission ministérielle s'occupe déjà depuis quelque temps de cet objet, et cherche une liaison judicieuse entre l'instruction militaire et l'instruction scolaire. En même temps l'enseignement militaire, dans toute son étendue, sera soumis à une revision radicale. Je ne manquerai pas de revenir sur ce sujet important aussitôt que des résolutions positives seront prises.

L'organisation de notre *artillerie de campagne* est aussi à l'examen. La question du nombre des pièces de la batterie, 6 ou 4, s'est posée chez nous comme ailleurs. Tout en reconnaissant les avantages attribués au nombre de 4, le ministre est néanmoins d'avis que ces avantages ne compenseraient

pas les grandes dépenses qu'entraînerait la réorganisation sur cette base. Pour moi, je regrette que le ministre considère la chose sous ce point de vue, d'autant plus que ce sont les députés eux-mêmes qui ont mis le bal en train et que, par conséquent, ils auraient accordé l'argent nécessaire très probablement. Sans doute, la situation de la caisse publique n'est pas des plus favorables, mais il n'en reste pas moins qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. A juste titre on a prétendu que la réorganisation dont il s'agit, pourrait du même coup améliorer l'avancement par trop désavantageux dans l'artillerie; il deviendrait nécessaire d'augmenter le nombre des capitaines. Hélas! c'est une des raisons qui font juger la batterie de 4 pièces trop chère! Pauvres lieutenants d'artillerie!

Quelques chiffres éclaireront le lecteur sur leur situation actuelle.

En ce moment on compte, dans l'artillerie, entre autres :

9 capitaines	ayant 28 années de service comme officier ;
44	» en ayant 24 :
61	» » » 20 ;
15 lieutenants	» » 18 ;
35	» » » 15 ;
27	» » » 12.

Quel tableau, quels écrits seront plus éloquents?

D'après une communication ministérielle, le *Conseil de Défense* a été consulté en 1908, sur les sujets suivants: la répartition des troupes dans les différentes garnisons; les compagnies cyclistes; l'achat de matériel d'artillerie; le budget pour l'achèvement du système de fortification; le recrutement de la milice à deux groupes et divers objets de moindre importance.

Au sujet des *compagnies cyclistes*, il me faut observer que jusqu'ici notre armée n'en comptait pas d'organisées. On en crée deux qui seront bientôt suivies de deux autres.

Le Conseil de défense a émis un avis défavorable au sujet du recrutement de la *milice à deux groupes*, c'est-à-dire un groupe en été et un autre en hiver. Le ministre a bien voulu apprécier cet avis, mais non s'y tenir. Tableau! Quel est donc la portée des avis de la Commission? Le ministre ne s'y rangerait-il que s'ils concordent avec le sien? Entend-il désavouer l'institution qu'il a créée lui-même? C'est ce qu'on s'est demandé à la Chambre des députés.

Notons, pour terminer cet aperçu, que le budget pour 1909 s'élève à 27 485 299 fl. — 1 036 147 fl. de moins qu'en 1908 — et qu'il a été voté à une grande majorité. Le ministre peut donc continuer de travailler à la réalisation de ses projets. Malheureusement une maladie l'a obligé à prendre un congé de convalescence de trois mois. Le ministre de la marine fera l'intérim.

Le projet revisant les soldes des cadres, particulièrement celles des sous-officiers, a passé à l'état de loi. Les occupations des Chambres n'ayant pas permis de terminer les délibérations sur ce sujet d'assez bonne heure, la dite loi a obtenu un effet rétroactif jusqu'au mois d'octobre 1908. Hommages aux ministres ! Nos sous-officiers ont raison d'être reconnaissants.

Quant aux rangs inférieurs la loi a rompu avec le système d'augmentations périodiques des soldes à l'ancienneté, système qui exclut la reconnaissance des services et de l'aptitude et qui, au contraire, favorise le maintien d'éléments d'un certain âge, incapables d'exercer une charge supérieure, privés de tout espoir de rompre un travail qui se prolonge jour après jour le même.

Dans les cadres supérieurs c'est autre chose, le gouvernement étant obligé de récompenser ceux qui sont à même de s'acquitter de leurs devoirs à tous égards. Ici les promotions périodiques sont maintenues.

Ajouton qu'une Commission — nous en avons beaucoup ! — étudie l'application judicieuse du système dit « des capitulants » qui fournira au cadre d'une moindre valeur militaire une occasion favorable de quitter le service et d'obtenir une charge civile. Par cette voie aussi on arrivera à un certain rajeunissement périodique des cadres inférieurs.

Si nous entrons dans quelques détails, nous remarquerons d'abord que outre leur solde journalière ou leur traitement annuel, les sous-officiers jouissent encore de différents revenus, comme :

1^o Habitation gratuite dont la valeur peut-être taxée à 2.50-3.50 fl. par semaine pour les gens mariés ;

2^o Indemnité de vivres à raison de 0.25 fl. par jour ;

3^o Ration de pain de la valeur de 0,06-0,065 fl. par jour ;

4^o Addition pécuniaire au profit de l'uniforme et de l'équipement s'élevant à 0,13 fl., 0,155 fl. ou 0,19 fl. par jour, respectivement pour les sous-officiers non montés, montés et de l'artillerie légère ;

5^o Traitement médical gratuit.

La valeur totale de toutes ces hautes payes pourrait être estimée à environ 325 fl. par an pour un sous-officier marié.

Passons en revue les chiffres principaux, savoir :

Charges	Traitements annuels.	Soldes journalières.
Inspecteurs de fortification . . . Fl.	1000-1800	
Machinistes d'artillerie	1000-1500	
Adjudants-sous-officiers		2,25-2,70
Sergents-majors ¹ administrateurs . . .		1,47-2,30
Sergents-majors ¹ instructeurs		1,22-1,77

¹ Ou maréchaux des logis chef.

Sergents ² de 1 ^{re} classe	1,15-1,55
Sergents ² -volontaires	0,57-1,47
Sergents ² -miliciens	0,57-1,30
Sergents-fourriers	0,67-1,65
Caporaux-volontaires	0,25-0,67
Caporaux-miliciens	0,20-0,57
Caporaux-fourriers	0,40-0,55

Comme on voit il y a des distinctions d'armes et de branches de service. En général les chiffres les plus bas sont ceux de l'infanterie, tandis que les chiffres les plus hauts intéressent les armes montées et les corps spéciaux de l'artillerie.

Il va sans dire que des dispositions transitoires garantissent les droits existants en vertu de la loi précédente,

* * *

En 1905, on institua à la Haye, une école de sciences et de droit au profit des officiers de l'armée et de la marine. Les études y devaient comporter une durée de deux ans, savoir un an de théorie et un an de pratique. A la fin des cours un examen devait donner droit à un diplôme, assurant à l'officier subalterne un appointement additionnel de 200 fl. par an.

On en était là de ce projet, lorsqu'une décision ministérielle annonça que provisoirement les cours n'auraient pas lieu ; les Chambres se refusèrent à voter les crédits nécessaires et en conséquence, le gouvernement abrogea l'édit royal de fondation de l'école. Tout était-il fini et pour jamais ? Non, les cours agricoles surnagèrent et réussirent. En les créant les autorités se sont rendues compte du rôle social de l'armée moderne. Pour le plus grand nombre des conscrits le devoir militaire est un pesant fardeau. Il faut que ce fardeau soit allégé dans la mesure du possible, c'est-à-dire sans nuire à la vocation importante de l'armée et du soldat. Il est bon que celui-ci en se présentant sous les drapeaux, ait l'assurance que le service achèvera son éducation, augmentera son savoir et retrempera son physique.

Ce sont là les principes sur lesquels doit s'appuyer le travail social dont l'armée est obligée de s'acquitter de toutes ses forces. Dans ce but il est utile d'organiser des conférences sur plusieurs détails intéressant les travaux de métier des gens domiciliés dans la caserne. Retourné chez soi, le soldat, sa famille, tous profiteront des instructions qu'il aura reçues pendant sa vie militaire, d'où une amélioration générale de sa vie sociale matérielle, de ses conditions d'existence.

Les cours agricoles, déjà organisés dans plusieurs pays, n'éveilleront pas seulement l'intérêt pour l'agriculture, mais sans doute contribueront à sa

² Ou maréchaux des logis.

pratique de plus en plus judicieuse. On peut espérer que l'agriculture souffrira de moins en moins de l'exode des campagnards avec tous les désavantages qui en résultent tant pour la campagne elle-même que pour les grandes villes.

Chez nous des cours agricoles sont établis dans onze garnisons, et le ministre se propose d'en augmenter le nombre au fur et à mesure des besoins. Il n'est permis de suivre les leçons ou conférences qu'aux miliciens-laboureurs possédant certaines connaissances générales. Du reste, les demandes d'admission sont facultatives; cependant, une fois inscrit, le milicien est tenu de suivre le cours aussi régulièrement que possible. Les cours sont donnés en hiver à raison de dix leçons de deux heures successives. Les conférenciers sont des agronomes. Pour qu'un cours soit organisé, il faut au moins douze élèves. Quand l'auditoire dépasse le nombre de trente personnes on forme des classes parallèles.

Le ministre envisage la création de plusieurs cours de genres différents. C'est parfait. En rendant l'armée de plus en plus populaire, on ruinera les entreprises socialistes.

* * *

Vers la fin de l'année dernière un changement a été introduit dans les titres de quelques hautes autorités militaires, ainsi que, circonstance plus importante, une revision générale des instructions réglant les compétences et les devoirs de ces fonctionnaires.

La plupart de ces innovations étant sans intérêt pour l'étranger je me bornerai à un aperçu de ce qui intéresse les troupes et les services qui sont mis sous les ordres directs des hautes autorités de l'armée combattante. Le lecteur se formera une idée assez juste du mécanisme de notre organisation.

Remarquons que toutes ces instructions se rapportent au « temps de paix. »

Le commandant en chef de l'armée de campagne est directement subordonné au ministre de la guerre. Il a sous ses ordres le personnel adjoint, les divisions de l'armée de campagne et le corps d'artillerie à cheval; l'escadron d'ordonnances; le corps de pontonniers; l'inspecteur de l'infanterie; l'inspecteur — ci-devant commandant — de la cavalerie; l'inspecteur — ci-devant commandant — de l'artillerie montée. Les inspecteurs susdits seulement pour autant que leurs armes ont des rapports avec l'armée de campagne.

Le chef de l'état-major général est directement subordonné au ministre de la guerre. Il a sous ses ordres: le sous-chef de l'état-major général; le personnel adjoint; le directeur du service des reconnaissances militaires; le directeur de l'établissement topographique; le directeur du service des pi-

geons voyageurs ; le directeur des archives d'histoire militaire ; tous les officiers de l'état-major général. En temps de guerre il est chef de l'état-major du quartier général.

L'inspecteur général de l'artillerie est directement subordonné au ministre de la guerre. En résumé cette autorité est l'officier désigné spécialement à coopérer avec le ministre au développement de l'artillerie selon les exigences du temps. Il lui est permis d'assister aux exercices de l'artillerie, mais il ne fera que les inspections ordonnées par le ministre. En temps de guerre, le ministre détermine la sphère des attributions de l'inspecteur général.

Voilà une création toute nouvelle dans le domaine des charges militaires et en même temps la solution du problème du maintien ou de la suppression de l'emploi de l'inspecteur de l'artillerie. En effet, cet emploi est supprimé et en conséquence les compétences des commandants de l'artillerie de forteresse et de l'artillerie montée — à présent dénommé inspecteur — ont subi des agrandissements, qui surtout par rapport à l'inspecteur de l'artillerie de forteresse sont d'une haute importance. Voyons :

L'inspecteur de l'artillerie de forteresse est directement subordonné au ministre de la guerre. Il a sous ses ordres : le personnel adjoint ; les régiments d'artillerie de forteresse ; le corps d'artillerie de coupole ; le corps des torpédistes ; la compagnie d'instruction (formation de cadre) ; l'école de tir de l'artillerie ; les commandants aux commandements d'artillerie (administration du matériel), la commission des essais ; les intendants des magasins de l'artillerie de forteresse.

Il est évident que la sphère d'activité de cet inspecteur s'étendant sur tous ces paragraphes, ce changement d'instruction a rendu la tâche de l'inspecteur de l'artillerie de forteresse une des plus difficiles dans notre armée.

L'inspecteur de l'artillerie montée est directement subordonné en partie au ministre de la guerre, en partie au commandant de l'armée de campagne. Il a sous ses ordres : le personnel adjoint ; la batterie d'instruction (formation de cadre) ; le corps de pontonniers ; le président de la commission de remonte pour l'artillerie montée ; les intendants des magasins de l'artillerie montée.

L'inspecteur de l'infanterie est directement subordonné comme l'inspecteur de l'artillerie montée. Il a sous ses ordres : le personnel adjoint ; le bataillon d'instruction (formation de cadre) ; l'école normale de tir de l'infanterie ; le dépôt général de discipline ; les commandants des districts de landwehr.

L'inspecteur de la cavalerie est directement subordonné comme l'inspecteur de l'artillerie montée. Il a sous ses ordres : le personnel adjoint ; les dépôt de hussards ; l'escadron d'ordonnances ; l'école d'équitation et de maréchaux-ferrants ; le dépôt de remonte pour la cavalerie.

L'inspecteur du génie est directement subordonné au ministre de la guerre. Il a sous ses ordres : le personnel adjoint; les commandants aux commandements du génie (fortifications, édifices, etc.); le régiment de troupes du génie. Puis il est chargé de l'inspection des forteresses et des bâtiments militaires.

En temps de guerre tous ces inspecteurs seront chargés d'une fonction indiquée par le ministre.

Les commandants de division sont directement subordonnés au commandant de l'armée de campagne. Ils ont sous leurs ordres : le personnel adjoint; trois régiments d'infanterie; un régiment de cavalerie; un régiment d'artillerie de campagne; des officiers de l'état-major général, d'administration et du service de santé.

Voilà une autre mesure de la plus grande importance. Tandis que jusqu'ici les commandants de divisions en temps de paix n'avaient sous leurs ordres qu'une division d'infanterie, composée de trois régiments d'infanterie sans cavalerie et sans artillerie de campagne, la nouvelle instruction leur subordonne déjà en temps de paix toutes les troupes et tout le personnel qu'ils auront à commander en temps de guerre. C'est la meilleure des conceptions, admise déjà depuis longtemps dans la plupart des armées étrangères.

INFORMATIONS

AUTRICHE

Nouveaux uniformes. (*De notre correspondant*).

Après des expériences de plusieurs années nous avons enfin abouti au choix d'un uniforme de campagne pratique : il sera gris couleur de brochet : le changement commence pour l'infanterie. Cette couleur a paru être, à l'épreuve, celle qui se faisait le moins remarquer dans les divers terrains. Elle a également l'avantage d'avoir fait ses preuves dans l'armée, puisque depuis de longues années elle habille les chasseurs, les pionniers et la landwehr : ainsi seront satisfaits le besoin de pratique d'une part, et de l'autre l'attachement traditionnel de l'armée pour une couleur devenue historique.

Pour faire suite à ce changement d'uniforme, tout l'équipement des troupes à pied de l'armée a été modifié d'après un système dont les premières prescriptions ont été publiées il y a quelque temps.